ISQM1 Règles d'éthique pertinentes

ibre is a second of the second

Noëlle Lucas Membre du GT ISQM auprès de l'IRE

Mars 2022

Les huit composantes



Les huit composantes

Le processus d'évaluation des risques du cabinet

Gouvernance & Equipe dirigeante

Règles d'éthique pertinentes

Acceptation et maintien des relations clients et des missions spécifiques

0

Réalisation de la mission

Ressources

Informations et communications

Processus de suivi et de prise de mesures correctives

4



Une approche de gestion de la qualité fondée sur le risque



La méthode



Définir les objectifs en matière de qualité

Objectifs de qualité prescrits par l'ISQM 1

Objectifs de qualité supplémentaires pour atteindre l'objectif de l'ISQM 1



Identifier et évaluer les risques liés à la qualité

Risques qui peuvent survenir et affecter la réalisation de l'objectif visé



Concevoir et mettre en œuvre des solutions

Concevoir et mettre en œuvre des réponses aux risques identifiés



Evaluer si les mesures correctives sont conçues de manière appropriée

Identifier les informations pouvant indiquer la nécessité d'approfondir ou d'affiner la gestion de la qualité



03



En pratique ...



Objectifs - 2 dimensions

- 1. Règles d'éthique et responsabilités au sein du cabinet
- 2. Règles d'éthique applicables au sein du réseau et aux autres fournisseurs de services



1. Règles d'éthique au sein du cabinet

| 1er OBJECTIF DE QUALITE - ISQM1 [ISQM29a] | Le cabinet et ses membres : i. <u>comprennent</u> les règles d'éthique pertinentes auxquelles sont assujettis le cabinet et les missions qu'il réalise (Par. A22, A24) et |
|--|--|
| | ii. s'acquittent de leurs <u>responsabilités</u> au regard des règles d'éthique pertinentes auxquelles sont assujettis le cabinet et les missions qu'il réalise. |
| OD JECTICO DE CUALITE CUIDII EMENTAIDES | A dófinir nar la cabinat |

| RISQUES | MESURES DE REPONSE AUX RISQUES |
|---|---|
| 1. Méconnaissance des règles éthiques applicables | ☐ Désignation des responsables ISQM et définition de leur rôle |
| 2. Non conformité des politiques et procédures aux exigences éthiques applicables | ☐ Elaboration de politiques et procédures en matière d'éthique, validées par la Direction et applicables au sein du cabinet |
| 3. Absence de mise à jour des règles d'éthique | ☐ Identification des changements légaux et réglementaires, et mise à jour des règles d'éthique |





1. Règles d'éthique au sein du cabinet

| RISQUES | MESURES DE REPONSE AUX RISQUES |
|---|---|
| 4. Absence de communication des règles d'éthiques au personnel | Communication des règles d'éthique au personnel Communication des règles d'éthique aux nouveaux collaborateurs Engagement de conformité aux règles éthiques par les nouveaux collaborateurs |
| 5. Absence de communication des modifications des règles d'éthique | ☐ Communication des <u>modifications</u> des règles d'éthique aux collaborateurs |
| 6. Formation insuffisante | ☐ Formation des nouveaux collaborateurs sur les règles d'éthique ☐ Formation du personnel sur les <u>modifications</u> des règles d'éthique |
| 7. Non confirmation du respect des règles éthique par le personnel | Confirmation annuelle par le personnel des règles d'éthique et d'indépendance |
| 8. Absence de surveillance de la bonne application des règles d'éthique | ☐ Désignation d'un responsable de la surveillance des règles d'éthique |





1. Règles d'éthique au sein du cabinet

| RISQUES | MESURES DE REPONSE AUX RISQUES |
|---|--|
| 9. Non identification des menaces par le cabinet | Procédures spécifiques d'identification des menaces Mise en place d'un système de communication des menaces |
| 10. Absence de mesures appropriées pour éliminer les menaces | Mesures de sauvegarde éliminant les menaces Suivi de l'application effective des mesure de sauvegarde Actions à prendre en cas de non-respect des mesures de sauvegarde Procédures de démission si les règles d'éthique l'exigent |
| 11. Non communication des menaces au personnel | Canal de communication des menaces au personnel Communication des résultats des contrôles du respect des règles d'éthiques au personnel |
| 12. Absence de procédure de consultation concernant les règles d'éthique | ☐ Procédure de consultation sur les exigences éthiques |
| 13. Incompétence des personnes en charge des consultations sur les règles d'éthique | Rôle de conseiller en matière éthique exercé par du personnel expérimenté (procédure de contrôle de compétence à prévoir) |





2. Applicables au réseau et fournisseurs de services

COMPOSANTE 2 : REGLES D'ETHIQUE PERTINENTES

2ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM29b]

Les autres parties concernées, incluant le réseau, les cabinets membres du réseau, les personnes au sein du réseau ou des cabinets membres, ou les fournisseurs de services, qui sont assujettis aux règles d'éthique pertinentes qui s'appliquent au cabinet et aux missions qu'il réalise :

- i. <u>comprennent les règles</u> d'éthique pertinentes qui s'appliquent à eux, (Par. A22, A24, A65) et
- ii. s'acquittent de leurs <u>responsabilités</u> au regard des règles d'éthique pertinentes qui s'appliquent à eux.

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

| RISQUES | MESURES DE REPONSE AUX RISQUES |
|--|---|
| Absence de communication des règles éthiques aux membres du réseau et aux sous-traitants | ☐ Communication des exigences éthiques aux membres du réseau et aux sous-traitants |
| 2. Absence de communication des <u>modifications</u> des règles d'éthique | ☐ Communication des <u>modifications</u> des règles d'éthique aux membres du réseau et aux sous-traitants |





2. Applicables au réseau et fournisseurs de services

| RISQUES | MESURES DE REPONSE AUX RISQUES |
|---|---|
| 3. Dépendance du cabinet vis-à-vis de son réseau | ☐ Contrôles d'indépendance au niveau du réseau |
| 4. Dépendance d'un autre membre du réseau au regard des services offerts par le cabinet | ☐ Contrôles d'indépendance avec d'autres cabinets |
| 5. Le réseau ne respecte pas les règles d'éthique applicables | ☐ Confirmation du réseau sur sa conformité aux normes ISQM |
| 6. Les autres membres du réseau ne respectent pas les règles d'éthique | ☐ Confirmation du respect des exigences éthiques entre chaque cabinet |





Bedankt voor uw aandacht

Voor meer informatie, aarzel niet om de website van het IBR te raadplegen:

https://www.ibr-ire.be/nl/actueel/isqm

